



CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LES INSCRIPTIONS

La Société des Neurosciences (ci-après nommée « organisateur ») a confié à l'agence Sud Congrès Conseil la gestion inscriptions des participants aux Journées Thématiques qui auront lieu à Lille, les 19 et 20 mai 2014.

Les conditions générales ci-après sont valables pour toute personne inscrite aux Journées Thématiques de la Société des Neurosciences.

INSCRIPTIONS

Inscriptions au tarif préférentiel : jusqu'au **11 avril 2014**

Inscription au tarif standard : à partir du **12 avril 2014**

Inscription en ligne : jusqu'au **15 mai 2014**

Inscription sur place : pendant toute la durée des Journées Thématiques

Seuls les formulaires d'inscription complets seront acceptés. Les frais d'inscription seront appliqués en fonction de la date de réception de l'inscription effectuée en ligne. Au même titre, le paiement devra être effectué en fonction des délais énoncés ci-dessus. Si l'un des délais mentionnés est dépassé, les frais d'inscription suivants seront automatiquement appliqués.

L'inscription sera confirmée uniquement après réception du paiement total.

Après la date limite pour les inscriptions en ligne, les inscriptions seront acceptées sur place, à Lille, lors des Journées Thématiques (tarif standard).

Si la capacité maximum d'inscrits est atteinte, l'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription supplémentaire.

L'âge minimum pour s'inscrire aux Journées Thématiques en tant que participant est de 18 ans.

Les frais d'inscription comprennent l'entrée aux sessions ainsi que les déjeuners et les pauses café.

Pour s'inscrire en tant que journaliste, merci de contacter le secrétariat de la Société des Neurosciences par mël à colloque@societe-neurosciences.fr afin d'obtenir une accréditation. Il n'y a pas de frais d'inscription pour les représentants des médias accrédités. Néanmoins, vous devrez transmettre une copie de votre carte de presse officielle.

MOYENS DE PAIEMENT

Les paiements doivent être effectués à l'avance et en euro (€), au moyen d'un des modes de paiement suivants :

1. **Par carte bancaire** (Visa, Master/Eurocard) :

Les participants ayant choisi ce mode de paiement seront redirigés vers un site de paiement en ligne sécurisé après avoir rempli le formulaire d'inscription.

2. **Par virement bancaire**, à l'ordre de Sud Congrès Conseil - SN 2014 :

Titulaire du compte : Sud Congrès Conseil
Banque : BNP Paribas Bordeaux St Genès (00321)
Code banque : 30004
Code agence : 00321
Numéro de compte : 00010118453
Clé RIB : 07
IBAN : FR76 3000 4003 2100 0101 1845 307
BIC : BNPAFRPPBOR
Référence à faire apparaître sur votre virement : numéro de participant et votre nom

Tous les frais bancaires de virement doivent être pris en charge par l'émetteur.

3. **Par bon de commande**

Les bons de commande ne seront acceptés que jusqu'au 1er avril 2014.

La réception des paiements de bons de commande devra être effective au plus tard le **18 avril 2014**. À défaut de paiement à cette date, les inscriptions correspondantes seront annulées.

Les bons de commande doivent être adressés par mël à inscriptions-lille2014@sudcongresconseil.com

Les virements correspondants doivent être faits à l'ordre de Sud Congrès Conseil - SN 2014 :

Titulaire du compte : Sud Congrès Conseil
Banque : BNP Paribas Bordeaux St Genès (00321)
Code banque : 30004
Code agence : 00321
Numéro de compte : 00010118453
Clé RIB : 07
IBAN : FR76 3000 4003 2100 0101 1845 307
BIC : BNPAFRPPBOR
Référence à faire apparaître sur votre virement : numéro de participant et votre nom

Tous les frais bancaires de virement doivent être pris en charge par l'émetteur.

Les chèques ne sont pas acceptés.

CONDITIONS D'ANNULATION DES INSCRIPTIONS

Toute demande d'annulation d'inscription doit être faite par écrit et envoyée par mël à inscriptions-lille2014@sudcongresconseil.com

Pour les annulations reçues jusqu'au **18 avril 2014 inclus**, un remboursement des frais d'inscription sera effectué avec une retenue de 20 € pour les frais de dossier (mentionner les références du compte bancaire sur lequel le remboursement devra être effectué).

Passé cette date, l'intégralité des droits d'inscription sera exigible.

Les remboursements seront traités après la tenue des Journées Thématiques.

Aucun remboursement ne sera effectué si le participant ne se présente pas aux Journées Thématiques ou s'il les quitte prématurément.

COTISATION À LA SOCIÉTÉ DES NEUROSCIENCES

L'éventuelle adhésion ou cotisation à la Société des Neurosciences doit être réglée séparément au secrétariat de la Société des Neurosciences (pour de plus amples

renseignements, consultez <http://www.neurosciences.asso.fr>).

BADGES

Le badge doit être porté pendant toute la durée des Journées Thématiques. L'accès aux sessions vous sera refusé sans le port de votre badge.

ATTESTATION DE PARTICIPATION

Les participants recevront par mèl une attestation de participation après les Journées Thématiques.

LETTRE D'INVITATION

Pour recevoir une lettre d'invitation le participant doit contacter le secrétariat de la Société des Neurosciences par mèl à l'adresse colloque@societe-neurosciences.fr.

Le document sera envoyé après réception de l'inscription complète et du paiement correspondant. Toutes les dépenses engagées pour les Journées Thématiques sont de la responsabilité du participant. La lettre d'invitation ne saurait en aucun cas engager financièrement les organisateurs.

VISA

Chaque participant est tenu de faire personnellement les démarches pour obtenir un visa. Les participants qui ont besoin d'un visa d'entrée doivent prévoir un délai suffisant pour la procédure de demande et contacter l'ambassade ou le consulat de leur lieu de résidence pour déterminer le délai approprié pour leur demande de visa.

Les organisateurs ne prendront pas directement contact avec les ambassades ou consulats au nom des participants.

ANNULATION DES JOURNEES THEMATIQUES

Au cas où les Journées Thématiques ne pourraient être tenues en raison d'événements indépendants de la volonté des organisateurs (force majeure) ou bien en raison de faits qui ne peuvent être attribués à une intention préjudiciable ou à une négligence grave de la part des organisateurs, ceux-ci ne peuvent être rendus responsables par les participants en cas de dommages, de pertes ou de coûts, tels que des frais de transport, d'hôtel ou des pertes financières, etc.

Dans ces circonstances, les organisateurs se réservent le droit de rembourser le participant après avoir déduit du montant les coûts déjà investis dans l'organisation des Journées Thématiques et qui ne pourraient être remboursés par une tierce personne.